



Retrouvez toute l'offre de formation sur

WWW.CNFPT.FR

JOURNÉE D'ACTUALITÉ

OFFRE 2018
DE FORMATION



Gestion des bio-déchets en restauration collective

Le mercredi 14 novembre 2018 à Thorigné-fouillard

Présentation

Les lois Grenelle 1 et 2 complétées par la **Loi pour la Transition Énergétique et la Croissance Vertes (LTECV)** affirment la nécessité de favoriser au maximum le retour au sol de la matière organique. En outre, le Paquet Economie Circulaire, voté en Mai 2018 par les Etats Membres, réaffirme l'obligation d'un tri à la source des biodéchets pour tous d'ici fin 2023.

Actuellement, seuls les gros producteurs (> 10t/an) sont concernés par cette obligation de tri à la source. A court terme, tous les établissements de restauration collective seront concernés par le tri à la source, mais aussi par la réduction des biodéchets en mettant en œuvre des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire (Obligation depuis 2016).

Cette journée en partenariat avec l'ADEME Bretagne aura pour objectifs :

- de connaître le contexte réglementaire et les enjeux sur le gaspillage alimentaire et la gestion des biodéchets,
- d'identifier les différentes possibilités de valorisation des biodéchets
- d'acquérir les outils et méthodes pour quantifier, trier et réduire ses biodéchets,
- d'identifier des interlocuteurs sur le territoire pour réaliser un diagnostic déchets, mettre en place des formations, rechercher une filière de valorisation adaptée.
- d'échanger sur les pratiques

les intervenants : ADEME, collectivités territoriales (SMICTOM Sud Est, Rennes Métropole, Département 35), EHPAD de Châteaugiron.

Date : le mercredi 14 novembre 2018

Lieu : Thorigné-fouillard

Publics : élus, cuisiniers, gestionnaires et agents de restauration, chefs d'établissement, chargés de mission prévention.

Contacts :

Valérie LE BORGNE : conseillère formation (valerie.leborgne@cnfpt.fr)

Anita MONNERAY : secrétaire formation (anita.monneray@cnfpt.fr)

Inscription en ligne : <https://inscription.cnfpt.fr> - code stage : C3RVT001